



**CAPL N°3 DU 25/06/2013
MOUVEMENT LOCAL
MUTATIONS ET AFFECTATION DES AGENTS C**

AU 01/09/2013 FILIERE FISCALE

Les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques dénoncent la politique d'austérité menée par l'actuel gouvernement qui génère d'insupportables injustices sociales et conduit économiquement à la catastrophe. Les Services Publics subissent d'importantes coupes budgétaires et les coups portés contre les salariés, les retraités et les chômeurs continuent à pleuvoir.

Dans ce contexte, nous faisons nôtre la déclaration des 6 fédérations des fonctionnaires (CGT, FO, FSU, Solidaires, CFTC et CGC) qui affirment notamment :

« En s'inscrivant dans les politiques d'austérité qui visent à réduire toujours plus la dépense publique, la politique gouvernementale hypothèque toute amélioration du fonctionnement de la Fonction publique, mais aussi celles des rémunérations, pourtant indispensables à la relance de l'économie et de l'emploi.

La Fonction Publique est un acteur économique et constitue une richesse pour le pays.

Alors qu'avec la conférence sociale s'ouvre un nouveau débat sur les retraites, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, CFTC et CGC tiennent à réaffirmer leur volonté de préservation du système de retraite par répartition pour tous les salariés.

De même, elles rappellent leur attachement au Code des pensions civiles et militaires et elles n'accepteront aucun nouveau recul (maintien du calcul des pensions sur l'indice détenu 6 mois avant le départ, durée de cotisation et report de l'âge de départ...).

En outre, il est urgent de corriger les baisses des pensions et les inégalités produites par les précédentes lois.

Enfin, elles soulignent de nouveau la nécessité d'en finir avec les suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs de la Fonction publique, conséquences de la RGPP (révision générale des politiques publiques), d'HPST (Loi Hôpital, Patients, Santé, et territoires), RCT (Réforme des Collectivités Territoriales), et dont le projet de loi d'Acte III et la MAP sont aujourd'hui la continuité. »

La CGT juge inacceptable l'annonce par Marylise Lebranchu du gel du point d'indice des fonctionnaires jusqu'à la fin 2014.

Le gouvernement enterre dès à présent la perspective, qu'il avait lui-même ouverte, d'une négociation sur le point d'indice mi 2014, en cas de reprise de la croissance. Le point d'indice de la fonction publique détermine plus de 80% de la rémunération des fonctionnaires. Il a déjà perdu 13.8% par rapport à l'inflation depuis le 1er janvier 2000.

Depuis le 1er juillet 2010, date du début du gel du point, il a perdu 5.5%. Un gel du point d'indice jusqu'en fin 2014 représenterait 120 à 150 euros de perte pour un agent de catégorie C (employé et ouvrier). La rémunération des 5 millions de fonctionnaires contribue à l'activité économique et au financement de la protection sociale. Le gouvernement persiste dans son erreur en aggravant l'austérité et la pression sur le pouvoir d'achat des agents publics.

La CGT appellera les personnels aux mobilisations nécessaires pour mettre cette politique en échec.

Concernant le mouvement de mutation national, les élus de la CGT Finances Publiques considèrent qu'il a été catastrophique au vu des suppressions d'emplois, de la situation de sous effectifs chronique et du manque de recrutements. En effet, à la DGFIP, ce sont encore 2150 emplois de catégorie C qui ont été supprimés en 2013 venant s'ajouter aux 25 000 postes supprimés ces 10 dernières années.

Localement, ce sont 16 postes de C en filière fiscale qui ne sont pas pourvus et 12 postes qui sont supprimés pour l'année 2013, situation qui a pour conséquence d'une part la dégradation des conditions de vie et de travail des agents et d'autre part la détérioration de la qualité du service public rendu au usagers.

Quelles solutions proposez vous aux SIP dont la situation des effectifs est catastrophique ? comme par exemple :

- Champigny : - 5,2
- Vincennes : - 3,2
- Villejuif : - 2,2
- Nogent : -1,8

Pour toutes ces raisons, la CGT Finances Publiques exige l'arrêt des suppressions d'emploi et le pourvoi des postes à hauteur des besoins des services.

Compte-rendu de la CAP n° 3 du 25 juin 2013.

Siégeaient à la CAP n° 3 : Corinne GORIN, Bernadette CAPRARO, Stéphane RENARD, Serge AMBOU et Christian AFFRAIX.

Comme les années précédentes la situation départementale est caractérisée par d'importants mouvements en sortie. La structuration du mouvement est la suivante :

Départs :

60 départs dont 42 hors département et **18 mouvements internes**.

Arrivées :

30 dont 12 arrivées extérieures et 18 mouvements internes.

La direction comptabilise également 28 stagiaires AAFIP - Agent Administratif des Finances Publiques – en attente de titularisation et en stage sur la direction.

En réponse aux interpellations des organisations syndicales, M. BRUNET affirme qu'il applique la politique budgétaire décidée par le parlement et « qu'il la comprend. ». Il met en exergue le faible attrait du Val-de-Marne notamment pour de nombreux fonctionnaires provinciaux qui aspirent au retour dans leur région d'origine.

Il répond également aux remarques portant sur les objectifs et la pression en provenance de la hiérarchie, en expliquant que depuis l'intervention de M. BEZARD, la direction applique les mêmes directives et a revu à la baisse ses prétentions en matière de statistiques et d'objectifs, et qu'à l'instar du DG la sécurité des agents est au centre de ses préoccupations. Il affirme que lors de ses visites sur site avec l'équipe de direction, l'ambiance était moins « électrique » que lors de la dernière campagne d'impôt sur le revenu. Enfin pour clôturer son intervention, il affirme qu'en matière de restriction budgétaire « tous les pays pratiquent à l'identique. »

Au cours de la revue de détail des sites et des affectations des agents, les OS ont pu relever quelques « bizarreries » portant notamment sur le rang de classement qui détermine, pour les agents stagiaires, le choix du poste : à rang de classement supérieur, certains n'ont pu obtenir leur premier choix. Interpellée à ce sujet, Mme ESPINASSE répond que certaines affectations ont été faites par anticipation de la connaissance du rang de classement ; alors que les rangs de classements sont connus dès la publication des résultats. En outre, alors que deux agents étaient affectés sur la même résidence, c'est la manifestation de la volonté de l'un d'eux au détriment du rang de classement qui a prévalu pour son affectation. ***La CGT dénonce une affectation au mépris des règles de gestion et une entrée par le petite porte de l'affectation au profil.*** Certains services de la direction – et notamment la gestion des ressources humaines – semblent particulièrement touchés par une épidémie de « fuite aiguë » qui a pu, « dans l'intérêt » du service justifier un refus de mutation. D'autres irrégularités ont heureusement pu être rectifiées, qu'elles concernent soit des rangs de classement octroyant à leur bénéficiaires un premier choix au lieu du second ou un agent titulaire primé par un stagiaire. Une autre situation pourra être résolu après contact avec l'agent intéressé, lui permettant en outre d'obtenir son premier choix.

La CGT appelle tant les agents stagiaires, que titulaires ainsi que les élus en CAP à la vigilance afin que les règles de gestion soient appliquées et respectées.

A l'issue des débats, les OS votent à l'unanimité contre le mouvement relevant les irrégularités dénoncées.